

CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2019

Pôle : Economie Direction : Eléonore Mélis

RAPPORT N°18

......

ACHAT TERRAINS - ZAC LES BARTHES

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de Clermont Ferrand

M. le Président rappelle qu'ALF est pleinement compétente en matière de Développement Economique et notamment pour la « création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activités industrielle, artisanale, commerciales, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Dans le cadre de la création de la ZAC des Barthes sur la commune de Saint-Ferréol-des-Cotes, la communauté de communes du Pays d'Ambert avait déjà réalisée l'acquisition de plusieurs terrains.

ALF souhaite poursuivre l'acquisition de la totalité des terrains de la ZAC afin de maitriser le foncier et réaliser un aménagement global. Les prix d'acquisition seront maintenus, dans un souci d'équité, à savoir 3,80€/m² pour du terrain se situant dans la future zone constructible, et 0,20€/m² pour du terrain restant en zone naturelle ou agricole.

Les acquisitions visent les parcelles suivantes :

N° concernée	parcelle	Superficie en zon constructible (m²)	Superficie en zone agricole (m²)	Prix proposé
ZA 19		4 31	2 0	16 385,60 €
ZA 38		2 40	7 0	9 146,60 €
ZA 34		2 14	1 0	8 135,80 €
ZA 32		2 12	2 0	8 063,60 €
ZA 31		1 71	2 0	6 505,60 €
ZA 28		1 37	2 560	5 718,00 €
ZA 27		1 23	3 1 651	5 015,60 €
ZA 26		1 81	2 408	7 356,60 €
ZA 25		1 74	3 433	7 298,60 €
ZA 20		1 64	0	6 232,00 €
ZA 209		56	0	2 128,00 €
ZA 211		5 47	0	20 786,00 €
ZA 131		31 98	2 0	121 531,60 €
ZA 129		23 78	6 0	90 386,80 €

ZA 127	0	156 340	31 268,00 €
E 382	2 120	0	8 056,00 €
E 381	550	0	2 090,00 €
E 380	560	0	2 128,00 €
E 2027	1 512	0	5 745,60 €
E 2025	1 665	0	6 327,00 €
E 2021	1 988	0	7 554,40 €
E 2017	1 718	0	6 528,40 €
TOTAL:	92 398	166 392	384 387,80 €

Les crédits nécessaires quant à l'application de la présente délibération seront inscrits au Budget Annexe ZA LES BARTHES.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé:

- d'autoriser le Président à signer les actes et réaliser les achats de terrains aux prix énoncés ci-dessus,
- de désigner Maitre Pierre SAURET comme notaire en charge de ces affaires.
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.